

ENVIRONNEMENT

Protéger l'eau ? Les communes ornaïses s'engagent !



Comment ? En incitant les municipalités à restreindre puis à suspendre notamment leur utilisation des produits phytosanitaires, sources de pollution des rivières. Une idée simple et de bon sens à laquelle ont adhéré 22 communes ornaïses, qui ont franchi le premier niveau (intitulé « traiter mieux ») de certification prévu par la Charte d'entretien des espaces publics. Une phase nécessaire de sensibilisation et d'information afin d'atteindre, sans coup férir, deux autres objectifs cruciaux : « traiter moins » et « ne plus traiter ». Les maires des communes de Torchamps, Messei, La Ferrière-aux-Etangs, Le Ménil-de-Briouze, Saint-Mars-d'Egrenne, St Cornier-des-Landes et Soligny-la-Trappe, signataires de cette charte, ont été reçus le 27 octobre 2008 à l'Hôtel du Département. Un label et une plaque témoignant de leur adhésion à cette charte leur ont été remis. Félicitations ! Cette démarche a été saluée par le Prix Territoria-Eco-Maire du Développement durable 2008, qui a été remis au Sénat le 5 novembre dernier. Preuve, s'il en est, de la vitalité de nos territoires.

INTERNET HAUT-DÉBIT  
L'Orne connectée

1412 Ornaïses sont désormais connectés à l'Internet Haut débit via le satellite grâce à l'action menée par le Conseil général de l'Orne. En effet, entre le 15 juillet et le 31 décembre 2008, le Département finance à hauteur de 400€ par foyer la parabole et le pack de connexion à l'Internet haut débit pour les Ornaïses qui ne peuvent bénéficier des solutions traditionnelles (ADSL, etc.). Au total, le Département engage ainsi environ 500 000 € pour l'opération « Orne : Internet Haut Débit pour Tous ». Cette initiative fait déjà des émules : les Régions Bretagne et Corse, les départements du Calvados, de Haute-Marne, la Charente, l'Eure et d'autres collectivités sont en contact avec les services du Conseil général de l'Orne pour lancer les mêmes opérations.

■ **Alain Lambert**, Président du Conseil général de l'Orne, a été nommé par la Commission des finances du Sénat rapporteur spécial pour la mission « Ecologie, développement et aménagement durables » pour l'examen du budget 2009. Par ailleurs, il a été nommé à la tête de l'Observatoire de la décentralisation, à Paris. Cet Observatoire représente les collectivités territoriales et assure notamment le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'acte II de la décentralisation, l'évaluation globale des politiques publiques locales. Cette structure a aussi une fonction de prospective et de proposition en vue d'améliorer la décentralisation. Alain Lambert a par ailleurs été reconduit à la présidence du Comité départemental de l'UMP. / **Sébastien Leroux**, directeur du service Accueil au Comité départemental du tourisme de l'Orne à Alençon, rejoint le Cabinet d'Alain Lambert au Conseil général de l'Orne. /

**Le Lieutenant-Colonel Hervé Berthouin**, est directeur départemental adjoint au SDIS depuis le 1<sup>er</sup> juin 2008. / **François-Henri Labbey** va succéder à Jean-Yves Fouqueray à la tête de l'Ecole nationale de musique d'Alençon au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Thierry Delecourt assure l'intérim. / **François Kempf**, président de la SA Kempf, entreprise de peinture à Alençon, a été élu à la tête de la Fédération du bâtiment et des travaux publics de l'Orne. Il succède à Pierre Béquet. / **Serge Raison** est le nouveau président des exploitants forestiers et scieurs de Basse-Normandie ; il succède à Pierre Garnier. / **Reunan Le Magadou** est le nouveau chef du bureau du cabinet et de la communication à la préfecture de l'Orne. Il succède à Hélène Denéchère. / **Alexandre Martinet** remplace Alix Barboux à la tête de la Direction départementale jeunesse et sports. / **Didier Bigot** a été élu Président de l'Office municipal des sports à Alençon. ■

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Une charte pour protéger et partager l'espace rural



Afin de promouvoir une gestion économe et partagée du territoire ornaïse, Alain Lambert, président du Conseil général et président de l'Association des maires de l'Orne, Michel Lafon, préfet de l'Orne et Régis Chevallier, président de la chambre d'agriculture, ont signé le 20 octobre 2008 la Charte départementale d'aménagement de l'espace rural destinée aux élus et aux acteurs de l'aménagement. Entre espaces agricoles, zones d'activités, terrains dédiés à la construction de logements... sur le territoire se débattent aujourd'hui de multiples intérêts qu'il convient d'arbitrer. Les signataires de la charte ont élaboré un document qui se veut un appui à la décision dans le cadre de projets d'urbanisme ou d'infrastructures. L'objectif ? Mieux harmoniser les projets, assurer « une gestion économe et partagée du territoire » ; que le développement des territoires reste équilibré entre les activités agricoles et économiques tout en préservant la qualité des paysages et les milieux naturels. Ce document propose des recommandations qui n'ont pas un caractère réglementaire mais expriment une volonté commune de considérer le sol comme un bien à protéger. Cette charte invite aussi à travailler à une échelle intercommunale, la plus pertinente lors de l'élaboration d'un document d'urbanisme afin de gérer sur un espace de vie cohérent le développement économique, les services publics, la préservation des paysages.

TRANSPORT FERROVIAIRE

Paris-Granville : des mesures de modernisation en cours

Les élus bas-normands se veulent pressants pour moderniser la ligne ferroviaire Paris-Granville. Une étude opérationnelle de modernisation de cette ligne a été lancée suite à une réunion du comité de pilotage le 6 octobre 2008 sur ce projet, porté en premier chef par la Région Basse-Normandie, mobilisant également le préfet de la Région ainsi que les présidents des trois départements bas-normands\*. Cette réunion a permis de dégager les principales pistes de développement de la ligne tels que son électrification, le renouvellement du parc matériel (à partir de 2013, la Région va investir pour 150 M€ dans 18 engins avec un cofinancement de la SNCF), la modernisation des infrastructures, la suppression des passages à niveaux préoccupants (deux PN à Nonant-le-Pin, un à Messei et un à Argentan), l'amélioration de l'accessibilité aux gares parisiennes. Les élus ont rappelé l'importance de la ligne Paris-Granville pour ses usagers quotidiens et pour le développement du territoire bas-normand.

\* Le Conseil général de l'Orne est partenaire de cette étude qu'il cofinance à hauteur de 20 %, conformément à la convention de partenariat signée avec la Région le 29 février 2008.

A découvrir en ligne « le » blog d'usagers : <http://usagers-paris-granville.blogspot.com>

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Envie d'entreprendre ? Concours de la création d'entreprise

Vous êtes porteur d'un projet de création d'entreprise ? Le Conseil général de l'Orne et Orne Développement vous soutiennent en lançant la 4<sup>ème</sup> édition du concours de la création reprise d'entreprise. Les inscriptions s'ouvrent en janvier. Ce concours vise à mettre en valeur la capacité du territoire ornaïse à fixer et à attirer "l'esprit d'entreprendre" et à accompagner les créateurs dans la consolidation ou le développement de leur projet. Renseignements au 02 33 81 60 00, Direction du développement économique et auprès d'Orne Développement au 02 33 28 76 75.

Alençon : (Archives départementales)  
✓ Jusqu'au 19 décembre  
**Jean-Rodolphe Peronnet et Roger Martin du Gard**, (expositions).  
02.33.81.23.00.

Alençon (Hôtel du Département)  
✓ Du 12 janvier au 23 mars  
**Couleurs du Perche**, photographies de Stéphane Perera  
02.33.81.60.00. poste 1217

Alençon (Halle aux toiles)  
Le cycle de la pensée en question :  
✓ 8 janvier  
Qu'est ce que l'Occident ? Qu'est ce que l'Orient ? avec Roger-Pol, philosophe et Antoine Sfeir, journaliste  
✓ 15 janvier  
**Orient-Occident, la nouvelle donne**, avec Pascal Boniface, directeur de l'institut de relations internationales et stratégiques, 02.33.32.40.41.



27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex  
Tél. 02 33 81 60 00 - Fax. 02 33 81 60 71 - E-mail : [dircom@cg61.fr](mailto:dircom@cg61.fr)

[www.cg61.fr](http://www.cg61.fr) • [www.orne.fr](http://www.orne.fr)

TERRITOIRES  
en actions

Novembre - Décembre 2008 - N°25

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

endirect



ALAIN LAMBERT  
Sénateur,  
Président du Conseil  
général de l'Orne.

Quand l'Orne nous transporte...

Offrir à nos concitoyens les meilleures conditions de confort et de sécurité dans le respect de l'environnement : tel est l'objectif que nous nous fixons, en continu. C'est en garantissant un acheminement sans faille de nos enfants vers leurs établissements scolaires que l'on répond au plus près des attentes des familles.

Les transports collectifs sont une mission essentielle du Département. Et un immense et passionnant défi à relever pour nous tous. L'aménagement progressif de 600 points d'arrêts, l'organisation d'un exercice d'évacuation à Carrouges, le lancement d'un site Internet dédié au covoiturage, la modernisation du parc d'autobus, l'inscription en ligne pour les transports scolaires, l'adoption du schéma directeur départemental d'accessibilité des transports. Autant de réalisations nécessaires, naturelles, mêlant réalisme et créativité et laissant la part belle à l'innovation et à la coopération. Nos succès en témoignent !

Le dynamisme, l'énergie déployés par chacun de vous, au service des Ornaïses et des Ornaïses, l'engagement constant, solide et fidèle des communes et communautés de communes à nos côtés augurent bien d'une recombinaison territoriale intelligente et apaisée que nous appelons tous de nos vœux. Prenons le risque... de réussir !

*Alain Lambert*



en avant

Transports en commun, transports scolaires : la sécurité toujours prioritaire

**Rapprocher les élèves des établissements scolaires, les personnes âgées des services, les salariés des entreprises et, plus largement, offrir une alternative au tout voiture, ce sont les objectifs du service public de transport développé par le Conseil général de l'Orne. Ce service public sait s'adapter aux nouvelles attentes des habitants, voire les précéder : harmonisation des tarifs de transports scolaires et inscription en ligne, tarif unique à deux euros pour tout trajet interurbain, transport à la demande, création d'un site pour le covoiturage sont autant d'illustrations de cette dynamique. S'y ajoute une exigence forte et constante de sécurité qui, dans les transports scolaires notamment, se traduit par de nombreuses initiatives.**

A lire en pages 2 à 4



Territoires en actions / Novembre - Décembre 2008 - N°25  
27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex - Tél. 02 33 81 60 00  
Fax. 02 33 81 60 71 - Directeur de la publication : Alain Lambert.  
Rédacteur en chef : France-Laure Sulon - Ont collaboré à ce numéro : Marianne Boulet, Véronique Iliodopé, Stéphanie Liénart - Conception maquette & mise en page : aprim-caen.fr  
Impression sur papier recyclable ECF - ISSN 11482990  
Dépôt légal : à parution - E-mail : [dircom@cg61.fr](mailto:dircom@cg61.fr) - Site : [www.cg61.fr](http://www.cg61.fr) ou [www.orne.fr](http://www.orne.fr)

# Sécurité des transports scolaires

**17 000 élèves transportés, 20 000 kilomètres parcourus chaque jour par plus de 200 cars sur 600 circuits desservant 3 500 points d'arrêt. Ces points d'arrêt cristallisent les risques. Une sécurité renforcée pour 600 d'entre eux a été jugée nécessaire par le Conseil général. Le point sur ce programme départemental qui fait appel également au volontarisme des élus locaux.**

Explicite

## 200 points d'arrêts jugés prioritaires sont aujourd'hui réaménagés



Ici, compte tenu de l'importance du trafic, un espace est aménagé pour que le car stationne hors chaussée. Barrières et cheminements piétons assurent la protection des élèves. Lorsque le lieu s'y prête, des aires de stationnement sont prévues pour les voitures des parents, reliées aux cheminements piétonniers. Une « traversée préconisée » est matérialisée par des potelets. Des panneaux de signalisation incitent les automobilistes à ralentir.

Même si chaque accident qui survient est toujours un accident de trop, il faut rappeler que le risque est trente fois moindre pour un enfant transporté en car scolaire qu'en voiture particulière ou en deux roues (selon le Conseil national des transports). Une proportion qui n'a rien d'anecdotique : 4 millions d'enfants, dont la moitié en zone rurale, sont transportés en autocar chaque jour en France. Comment garantir et améliorer encore ce niveau de sécurité ? C'est un défi quotidien pour le Département, sa régie des transports et ses prestataires privés. Le problème le plus aigu est celui des points d'arrêts, là où se produisent généralement les accidents de transport scolaire, peu nombreux mais parmi les plus graves.

### 600 points d'arrêt prioritaires

C'est pourquoi, en 2005, après un audit complet des 3 500 points d'arrêt, le Conseil général a voté,

à l'unanimité, un programme de cinq ans et de 5 millions d'euros, pour mettre en sécurité 600 points d'arrêt jugés prioritaires. A ce jour, malgré la difficulté à obtenir certains terrains nécessaires, plus de la moitié des 400 arrêts qui sont à la charge entière du Département est déjà aménagée. La totalité le sera à la date prévue, fin 2010. Pour aider les collectivités locales, communes ou communautés de communes, à accélérer les mises en sécurité sur les 200 points d'arrêt prioritaires dont elles ont la responsabilité, le Département a affecté à ce programme l'intégralité de l'enveloppe alimentée par les amendes de police. Ce qui autorise, pour ces travaux, des taux de subvention allant de 50 à 65%. Une incitation financière qui n'a pas toujours rencontré l'écho attendu jusqu'ici alors que l'aménagement de ces 200 points d'arrêt prioritaires est indispensable pour permettre leur maintien au-delà de 2010.

Cette mise en sécurité généralisée des points d'arrêt est donnée en exemple au niveau national : le Département de l'Orne apporte son expertise aux services de l'État pour la documentation technique et la formation professionnelle. Cette expérience acquise est évidemment à la disposition des collectivités locales.

### Transporteurs : des obligations précises

La sécurité dans les transports en commun et plus particulièrement dans les transports scolaires touche aussi les véhicules eux mêmes, les chauffeurs, les sociétés de transports. Les contrats passés avec les transporteurs fixent des obligations précises. Et le Département y participe financièrement :

- obligation de bandes réfléchissantes et de pictogrammes lumineux « transport d'enfants » à l'avant et à l'arrière
  - rétroviseurs supplémentaires pour réduire les angles morts
  - caméra de recul pour les marches arrière
  - feux de détresse en partie haute
  - téléphone portable pour tous les conducteurs qui sont astreints à des formations chaque année.
- Dans l'Orne, l'âge moyen du parc de véhicules utilisés était de 8 ans et 8 mois à la rentrée de septembre. C'est beaucoup mieux que la moyenne nationale (11 ans) et la norme légale : 13 ans maximum pour les services réguliers et 16 ans pour les services scolaires.



Les forums de sécurité routière (ici à Carrouges) rappellent aux élèves les règles de sécurité pour se rendre au point d'arrêt, attendre le car, y monter, s'y asseoir, en descendre, etc. Civisme et règles de conduite font partie de cette sensibilisation généralement conclue par un exercice d'évacuation.

### 18 millions d'euros par an

Les élus connaissent bien la situation : à chaque rentrée, il faudrait toujours faire plus en navettes, en horaires, en nombre d'arrêts, tout en conservant des tarifs modiques : une participation familiale de 58 euros par enfant (deux enfants payants au maximum). 8 000 des 17 000 élèves transportés sont exonérés de cette participation annuelle : primaires et maternelles, enfants de Rmistes, boursiers départementaux et agricoles. Pour le Département, le transport représente une dépense de 18 millions d'euros (75 000 € / jour), soit de 875 € à 1200 € par élève (suivant le type de transport) par an. Soumis à des charges de fonctionnement toujours plus lourdes et sur lesquelles ils n'ont que peu de prise, les budgets des Départements sont de plus en plus tendus. Lors d'une intervention publique récente, en réponse à une question sur les transports scolaires, Alain Lambert, Président du Conseil général a évoqué un plafonnement des dépenses à la charge des contribuables.

### Informez et sensibilisez sans relâche

La sensibilisation permanente, le rappel des consignes de sécurité et des bons comportements est une action de prévention qui reste nécessaire parce que le public scolaire se renouvelle et qu'un effort constant de chacun, enfants et parents, est indispensable.

A chaque rentrée scolaire, les dangers liés au transport scolaire sont rappelés par divers moyens. Des mementos résumant les bons gestes à adopter. Des brassards rétro réfléchissants à mettre au bras ou à la jambe pour être vu sont distribués. Enfin, chaque année, dans plusieurs collèges, des forums de sécurité routière sont organisés. Y participent, aux côtés du Conseil général, la Préfecture, l'Éducation Nationale, la DDE, la Gendarmerie, les Pompiers, la Prévention Routière, les transporteurs, les assureurs... Depuis la rentrée, des forums sécurité routière ont eu lieu à Carrouges (collège Henri-Delivet), à la Ferté-Macé (collège Jacques-Brel, EREA et collège Notre-Dame), à Gacé (collège Trégaro, collège Jean-Moulin, école Edgar-Degas), Mortagne-au-Perche (collège Émile-Chartier) et Domfront (collège Jacques-Prévert).

### POINTS DE VUE

## « Harmoniser la signalétique des points d'arrêt »



**STÉPHANE BOUBET,** PRÉSIDENT DÉPARTEMENTAL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES TRANSPORTS DE VOYAGEURS (FNTV).

### Votre regard sur la sécurisation des points d'arrêt ?

L'effort du Conseil général commence à porter ses fruits, même si l'on mesure bien qu'il ne peut pas aller toujours aussi loin qu'il le voudrait. Ce qui manque encore, c'est l'harmonisation de la signalétique des points d'arrêt qui doivent être signalés 50 mètres en amont pour attirer l'attention des personnes.

### Comment les chauffeurs de car sont-ils sensibilisés ?

Chaque entreprise s'organise comme elle l'entend : elle a l'obligation de former ses

conducteurs et de faire au moins un point annuel avec chacun d'entre eux. Dans mon entreprise par exemple, on remet tout à plat lors de la réunion de pré-rentrée : le respect des points d'arrêt, les fiches des horaires transmises par le Conseil général. Un chauffeur qui prend une nouvelle ligne la découvre pendant deux jours avec le responsable qualité de l'entreprise. Ensuite, des contrôles internes sont effectués. Les chauffeurs peuvent aussi faire remonter les problèmes qu'ils rencontrent ou suggérer des adaptations.

### Quelle est l'action sécurité de la Fédération nationale des transports de voyageurs ?

De par les marchés passés, il y a un lien direct entre le Conseil général et chaque transporteur privé. Les éventuels problèmes se règlent à ce niveau. En tant que président départemental de la FNTV, j'en suis informé et cela peut orienter nos recommandations. La fédération adresse régulièrement des messages sécurité à tous les transporteurs affiliés. Elle est régulièrement sollicitée pour participer à la sensibilisation des élèves, notamment dans les centres scolaires ruraux où le transport en autocar touche la majorité des élèves.

### Une suggestion pour plus de sécurité ?

Une couleur unique par exemple, serait un plus pour les usagers. On distinguerait immédiatement cars des lignes régulières et cars de transport scolaire. Ce serait un signal pour les automobilistes. Il faut d'ailleurs revaloriser le transport scolaire. Son image ne correspond pas à son importance. C'est le mode de transport le plus sûr, le plus économique et le moins polluant. Pour nos entreprises, le transport scolaire n'est plus un complément d'activité, c'est notre savoir-faire au quotidien.

**KLÉBER DESLANDES,** MAIRE DE CROUTTES, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CAMEMBERT EN CHARGE DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS SCOLAIRES



## « La vie d'un enfant... »

« Lorsqu'un nouveau point d'arrêt est envisagé, je vérifie sur place ce qu'il faut améliorer pour assurer la sécurité et si nous disposons bien d'une visibilité suffisante des deux côtés du point d'arrêt. Nous faisons aussi en fonction des circonstances, par exemple en facilitant le stationnement des voitures des parents lorsque c'est possible. Pour les arrêts qui ne desservent qu'une famille ou deux et où le car est obligé de rester sur la route, nous mettons alors des panneaux de signalisation. Dans les bourgs, nous posons des barrières de sécurité pour protéger les enfants qui attendent. La vie d'un enfant vaut largement trois panneaux et deux barrières... »

Nous travaillons en coordination avec le service des transports du Conseil général qui nous apporte son conseil. On ne finalise pas de projet sans l'accord du Département. Sans doute serait-il bon de faire un peu moins d'arrêts et de ne pas toujours céder aux demandes... Nous assurons en priorité la sécurité des nouveaux arrêts, les anciens sont mis aux normes progressivement. »

## En savoir +

### Une régie départementale de transports

Particularité : aux contrats passés avec les transporteurs locaux pour mettre en œuvre sa politique de transports, s'ajoute dans l'Orne (comme dans 11 autres départements) une régie départementale interurbaine des transports. Avec 40 autocars, elle assure environ 20% du service de transports scolaires. Chaque année, depuis plus de dix ans, pour améliorer la sécurité des enfants, des véhicules sont renouvelés. En 2008, sept cars ont été achetés (1,2 millions d'euros). Ils répondent tous à la norme environnementale Euro 4 (diminuant le rejet des nitrates d'azote). Ils sont équipés d'une boîte de vitesses automatique (confort amélioré) et de ceintures de sécurité.



### Transports en commun, une gamme complète de service

**Réseau Cap'Orne**  
Plus de 1,7 millions de trajets chaque année : le réseau Cap'Orne, ce sont 26 lignes en toiles d'araignée autour des cinq principales agglomérations. Quelle que soit la distance, le trajet est de 2 € (également carte de 10 voyages, carte mensuelle...). Le guide Cap'Orne est consultable et téléchargeable sur le site du Conseil général ([www.orne.fr](http://www.orne.fr), rubrique Vivre dans l'Orne / se déplacer) avec des informations valables jusqu'au 2 juillet 2009.

- la délivrance d'un titre de transport scolaire pour les enfants devant utiliser les lignes du réseau Cap'Orne ou le train,
- une compensation des frais engagés pour les enfants habitant à plus de 3 km d'un réseau de transport,
- la prise en charge du taxi pour les enfants handicapés suivant un enseignement adapté.

### Les transports à la demande

Ni ligne régulière, ni taxi privé, le transport collectif à la demande circule à des horaires et jours réguliers, mais uniquement si des réservations ont été enregistrées (au moins 24 heures à l'avance), pour permettre aux habitants des communes à l'écart des réseaux d'accéder aux services, administrations, gares, marchés etc. Ces transports à la demande, auxquels participe le Conseil gé-

néral, sont organisés par les communautés de communes du pays de Longny-au-Perche (P'tibus), du bassin de Mortagne-au-Perche (Mobilis), du Domfrontais, du Pays bellémois, du Val d'Huisne et du Haut Perche.

### Le covoiturage

Le covoiturage pour se rendre au travail, c'est moins de véhicules sur les routes, moins de pollution et aussi beaucoup moins de frais pour les utilisateurs. En ouvrant un site internet à tous ceux qui veulent être transportés ou prendre des passagers, le Conseil général apporte un service nouveau et gratuit : [www.covoiturage.orne.fr](http://www.covoiturage.orne.fr) ou par téléphone 0820 820 138.

Contact, service des transports : 02 33 81 61 95

L'Orne est le 2<sup>e</sup> Département (après la Sarthe) à avoir mis en ligne sur Internet l'inscription des élèves aux transports scolaires, avec une procédure de paiement sécurisé. A recommander aux familles.



## Transports scolaires : s'inscrire sur Internet

Pour simplifier la demande annuelle de la carte de transport scolaire et rendre son traitement plus rapide, il est possible en effet, depuis l'été dernier, d'effectuer inscription et paiement en ligne.

Ce mode d'inscription par voie électronique est facultatif, mais il a déjà été utilisé pour 10 % des inscriptions : 1100 inscriptions, 500 payantes et 600 exonérées. Les familles utilisatrices représentent tous les cycles d'enseignement : 560 élèves du primaire, 330 des collèges et 210 des lycées. Ce sont des débuts encourageants.

Peuvent saisir sur Internet leur première demande d'inscription ou leur renouvellement, les élèves domiciliés dans l'Orne, demi-pensionnaires ou externes, qui utilisent un transport en autocar et qui n'ont pas de pièces justificatives à fournir.

L'inscription papier reste nécessaire pour les familles qui doivent joindre des pièces justificatives pour l'exonération du paiement ou attester d'une dérogation de l'Inspection académique. Elle reste possible aussi pour ceux qui le souhaitent, même si, comme le disent les parents que nous avons interrogés, l'inscription en ligne est rapide et facile.

### « Rapide, simple pratique »

Trois témoignages express recueillis auprès des parents qui ont utilisé l'inscription et le paiement électronique. On remarquera que ce sont les mamans qui ont fait la démarche :

■ Catherine (à Marcei) : « J'ai trouvé que c'était facile à utiliser ; cela évite du courrier. J'ai dû me connecter une seconde fois pour que l'inscription du troisième enfant, qui est exonérée, soit bien prise. Mais c'est quand même très pratique et cela permet d'avoir tout de suite le coupon pour la rentrée. »

■ Nelly (à Vrigny) : « Le site était tout juste ouvert lorsque nous l'avons consulté, ma fille et moi. C'est plus rapide que l'envoi d'un courrier. J'avais une petite appréhension pour le paiement en ligne, mais c'est bien verrouillé. Je pense que je renouvelerai ce mode d'inscription. »

■ Anita (à Saint-Ouen-sur-Maire) : « Je travaille en équipe avec des horaires qui m'empêchent d'être à temps à la Poste. L'inscription en ligne est une bonne solution parce qu'on peut s'en occuper à n'importe quelle heure. L'utilisation du site est très simple. »

### ■ [www.orne.fr](http://www.orne.fr)

Sur la page d'accueil, cliquez sur « **Transports scolaires, inscrivez-vous en ligne** »

Ce site permet de s'inscrire pour la première fois ou de renouveler sa demande, puis de suivre son dossier. Sont en ligne les formulaires d'inscription et les notices explicatives, ainsi que les demandes de dérogation par les personnes qui rentrent dans les cas les plus courants d'exonération de paiement du transport scolaire.

# www.covoiturage.orne.fr

Longtemps marginal, voire occasionnel, ou utilisé par un petit cercle d'amis, le covoiturage apparaît maintenant comme une bonne solution à deux problèmes : il génère des économies importantes sur le trajet domicile-travail, il réduit le nombre de voitures, et donc la pollution, aux heures de pointe.

Fin 2007, le Conseil général a créé un site pour mettre en contact conducteurs et passagers potentiels et ainsi favoriser le covoiturage sur l'ensemble de l'Orne.

C'est une information que les élus peuvent développer auprès des chefs d'entreprise de leur commune. La promotion du site départemental de covoiturage peut être relayée par les élus et les services économiques des communautés de communes ou les chargés de mission des Pays. A l'image de ce qui vient d'être fait à Argentan (lire encadré).



## Quelques arguments utiles

**COVOITURAGE...** - Covoiturer, c'est utiliser une seule voiture pour faire un trajet à plusieurs.

**...ET COVOITURAGE** - Si le trajet court et régulier est le cas de figure le plus habituel, on peut aussi faire du covoiturage ponctuel sur des distances plus longues, pour rejoindre Paris par exemple.

**CONVIVAL** - Covoiturer, c'est rencontrer quelqu'un qui part du même endroit, arrive au même endroit et travaille peut-être pour le même employeur. Cela peut créer des liens.

**ÉCONOMIQUE** - Chaque personne d'un équipage de trois « covoitureurs » circulant chaque jour entre Alençon et Sées économise 1 300 euros par an.

**ÉCOLOGIQUE** - Nos trois « covoitureurs », sur le même trajet, évitent l'émission de trois tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

**ÉQUITABLE** - Comment bien partager les frais ? Simple : le site de covoiturage permet de calculer en incluant tous les paramètres.

**ASSURANCE** - Il faut prévenir l'assureur. Un modèle de lettre existe sur le site. Attention, le covoiturage doit être parfaitement équitable. Aucun des participants ne doit faire de bénéfices : pour l'assureur, ce ne serait plus du covoiturage.

## ■ Premiers chiffres

En quelques mois, la fréquentation du site de covoiturage a explosé. Fin mai, on enregistrait le dépôt de 377 trajets. Ce chiffre était plus que doublé à la fin octobre, avec **868 trajets** déposés, 452 par des conducteurs et 416 par des passagers. Même si tous n'ont pas encore trouvé preneurs, cet engouement signifie que le covoiturage est une idée qui roule !

## Les entreprises dans l'action

Le service des transports du Conseil général et la Maison de l'emploi et de la formation du Pays d'Argentan - Pays d'Auge Ornais ont mis au point, en accord avec les entreprises, un questionnaire sur le covoiturage destiné aux salariés des quatre premiers employeurs d'Argentan, le Centre Hospitalier, YSCO, GEPSA et Magneti-Marelli. Sur les 1 000 questionnaires distribués par les employeurs, les 124 premières réponses spontanées ont permis de cerner les points sur lesquels l'information doit être améliorée. Dès 2009, des informateurs iront dans les entreprises volontaires pour présenter le covoiturage aux salariés et répondre à leurs questions.

## ■ Pour se faire connaître, deux possibilités :

Le téléphone : **0820 820 138 (n° indigo, 0,09 euro la minute)**

Le site : **www.covoiture.orne.com**

Les personnes qui s'inscrivent par l'un ou l'autre moyen sont ensuite mises en relation par téléphone ou par internet avec les personnes effectuant le même trajet.